



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Taux de cotisation sur les retraites complémentaires

Question écrite n° 13601

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le taux de cotisation d'assurance maladie, fixé à 1 %, sur les retraites complémentaires obligatoires. Alors que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a supprimé la cotisation de 0,75 % pour les salariés, et après que le barème concernant les travailleurs indépendants ait été allégé, il souhaiterait savoir si un abaissement des cotisations sur les retraites complémentaires était envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13601

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9525

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)